

# Programme de formation Diplôme - Master (M2) mention Droit du Patrimoine parcours type Ingénierie du Patrimoine (cycle de formation continue)

# **OBJECTIFS ET PRÉSENTATION**

Dans le cadre du Pôle Patrimonial Professionnel, JurisCampus est partenaire de l'Université Toulouse 1 Capitole - service de formation continue (FCV2A) pour la promotion de son cycle de formation continue Master 2, spécialité Ingénierie du Patrimoine.

Le Master Droit, Économie, Gestion, mention Droit du Patrimoine, parcours type Ingénierie du Patrimoine, est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des différents métiers de la gestion de patrimoine.

# Objectifs de formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- devenir Ingénieur patrimonial : fondé sur une approche globale de la gestion du patrimoine, le Master Droit, Économie, Gestion, mention Droit du Patrimoine, parcours type Ingénierie du Patrimoine constitue une formation spécialisée dans un domaine en constante évolution. Le métier de gestionnaire de patrimoine connaît aujourd'hui un vent de règlementation, le domaine de compétences étant très vaste et la clientèle se faisant de plus en plus exigeante sur les résultats à atteindre. Il est donc nécessaire de former des professionnels qualifiés maîtrisant les différentes facettes du métier.
- maîtriser des règles de gestion patrimoniale nécessaires à la réalisation d'un diagnostic patrimonial.

Les lauréats du Master 2 pourront répondre aux exigences de capacité professionnelle des activités règlementées suivantes :

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF) (sous réserve de justifier en plus de l'obtention de l'examen certifié par l'AMF à compter du 1er janvier 2020 : Instruction DOC-2010-09 sur la certification par l'AMF d'un examen relatif aux connaissances professionnelles des acteurs de marché) ;
- Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP) Courtier et/ou Mandataire non exclusif - Immatriculation ORIAS Niveau 1 ;
- Intermédiaire en Assurance (IAS) Courtier ou Agent général Immatriculation ORIAS Niveau 1;
- Carte de Transaction immobilière (carte T);
- Conseiller en Investissements Participatifs (CIP)
- Intermédiaire en Financement Participatif (IFP)
- Compétence Juridique Appropriée (CJA).

# PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Prérequis: La sélection en vue de l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à un entretien préalable et/ou à l'acquisition de certains prérequis: est notamment visé le certificat de Conseiller en gestion de patrimoine (CGP) délivré par Juriscampus.
- Préalablement au dépôt d'une candidature, les participants devront :
  - avoir validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Droit du Patrimoine ou d'un autre Master de Droit, d'un diplôme jugé équivalent ;
  - ou être titulaire d'un diplôme ou d'une certification supérieurs ou égaux au niveau II du domaine Droit, Economie, Gestion et d'une expérience professionnelle dans le domaine jugée suffisante par le jury de sélection;
  - ou avoir obtenu le diplôme d'Université Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME avec une note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20;
  - ou avoir bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.



- ou être titulaire du Certificat de Conseiller en Gestion de Patrimoine (RNCP Niveau II) Attention : il s'agit d'une demande de dossier de candidature au Master 2. Celle-ci sera soumise à l'appréciation du comité de sélection pédagogique désigné par le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole. Cette étape est indispensable pour accéder au cycle de formation continue du Master 2 Ingénierie du Patrimoine.

La recevabilité de votre demande sera alors évaluée. En aucun cas, votre demande de candidature ne constitue une inscription de plein droit.

### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

Le programme de formation Diplôme - Master (M2) mention Droit du Patrimoine parcours type Ingénierie du Patrimoine (cycle de formation continue) représente un volume horaire d'enseignement de 455 heures.

## **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Le Master 2 Ingénierie du Patrimoine représente un volume d'enseignements de 455 heures (examens inclus), réparties sur 15 mois.

La formation se déroule selon les modalités suivantes : 70% des enseignements sont dispensés à distance via une plate-forme pédagogique en ligne et 30% à l'Université Toulouse Capitole, lors de 5 regroupements physiques répartis tout au long de la formation.

Cours à distance : plate-forme pédagogique en ligne sur laquelle se trouvent des supports de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants.

Regroupements en présentiel : séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.

# **ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

- Direction pédagogique : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs de JURISCAMPUS, Docteurs en droit.
- Comité scientifique et de perfectionnement: dirigé par Michel LEROY, Maître de conférences habilité à diriger des recherches, 3 formateurs reconnus pour leur expertise dans les domaines de la communication, de la finance et du patrimoine, 2 personnels de JURISCAMPUS.
- Professionnels (liste indicative): Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Docteur en management des ressources humaines), Emeric LEBEL (Ingénieur en gestion de patrimoine), Michel LEROY (Maître de conférences habilité à diriger des recherches), Cécile LISANTI (Professeur des Universités)

### **VALIDATION DE LA FORMATION**

Les enseignements du master 2 Droit du Patrimoine, parcours type Ingénierie du Patrimoine, sont organisés en trois unités d'enseignement (UE), structurées sur deux semestres. Le premier semestre et le deuxième semestre, qui comprennent respectivement 2 unités d'enseignement et 1 unité d'enseignement, sont chacun dotés de 30 crédits. Le semestre 2 correspond aux applications professionnelles : le bilan patrimonial appliqué, constitué de la rédaction d'un rapport et de sa soutenance.

Une situation patrimoniale la plus proche possible de la réalité est proposée aux stagiaires qui doivent préparer des « rencontres clients », élaborer un diagnostic patrimonial puis en fonction des objectifs précisés ou découverts lors de ces rencontres clients, développer des préconisations.

Les aptitudes et l'acquisition des c<mark>onnaissances sont évaluées</mark> de la façon suivante : Pour le semestre 1 :

- U.E. 1 : une épreuve écrite de synthèse de 5 heures portant sur l'ensemble des cours
- U.E. 2 : une épreuve écrite de synthèse de 5 heures portant sur l'ensemble des cours



# Pour le semestre 2 :

- U.E. 3:
- Le bilan patrimonial appliqué: rapport et soutenance

Il existe une session d'examen et une session de rattrapage dont les dates sont arrêtées en début d'année par l'établissement. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors des dates définies pour l'organisation de ces sessions.

L'obtention du D.U. Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME avec une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 entraîne une dispense du bilan patrimonial appliqué.

# ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Monsieur LE TUTEUR - Le service pédagogique de JURISCAMPUS, composé de juristes et d'experts, ès qualité (coach@juriscampus.fr).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique
u decompagnement	d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

### **PROGRAMME DE LA FORMATION**

# UE1 : Les fondamentaux de la gestion de patrimoine

- Techniques sociétaires
- Régimes matrimoniaux
- Propriété et droits réels
- Patrimoine social
- Imposition des revenus
- Assurance vie et gestion de patrimoine
- Investissements immobiliers
- Analyse et stratégie patrimoniale
- Fiscalité immobilière
- Approche macro-économique des marchés
- Valeurs mobilières
- Techniques comptables
- Transmission de l'entreprise
- Transmission du patrimoine privé
- Droit international



# **UE2**: Applications pratiques

- Communication commerciale
- Construction d'allocation d'actifs
- L'intermédiation
- Statut
- Garanties
- Ateliers sectoriels Techniques sociétaires
- Atelier sectoriel Techniques comptables

# UE3 : Projet professionnel appliqué et mise en situation

- Stratégies patrimoniales